



Expression libre sur une question d'actualité

Directive Transparence : une opportunité historique de réduire enfin les inégalités de rémunération F/H

À l'approche du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales du pays, exhorte la France à transposer pleinement la directive européenne sur la transparence des rémunérations.

Cette directive peut véritablement changer la donne pour les femmes au travail, en combinant la transparence des rémunérations à l'embauche, la mesure rigoureuse des inégalités F/H et la refonte des grilles de classification. Cette dernière doit être conduite en appréciant la valeur des emplois de manière objective, non-sexiste et corrigée des biais discriminatoires directs ou indirects, ceci à partir de quatre critères précisés dans la directive : les compétences, les efforts, les responsabilités et les conditions de travail. L'enjeu est d'appliquer non plus seulement le principe « A travail égal, salaire égal » mais « A travail de *valeur* égale, salaire égal ».

On tient là un levier décisif pour revaloriser les métiers à prédominance féminine et réduire les inégalités F/H, dans le privé comme dans le public. Or la concertation en cours nous fait craindre une mise en œuvre au rabais et une grave occasion manquée. L'information du monde du travail est donc primordiale et sa mobilisation sera déterminante, lors de la Grève féministe du 8 mars et au-delà – tant qu'il le faudra !

Paris, le 24 février 2026